



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 767

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le projet scientifique de rayonnement synchrotron dénommé Soleil. Soleil a vocation à remplacer le LURE (Laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique), installé à l'université d'Orsay et aujourd'hui obsolète. La région Ile-de-France, notamment par la voix du président du conseil régional, M. Michel Giraud, a clairement fait connaître sa candidature à l'accueil de Soleil. Une délibération, qui sera proposée au vote de l'assemblée générale à la rentrée prochaine, prévoiera de porter à 450 MF l'engagement financier du conseil régional. S'ajoutant à l'engagement de 225 MF pris récemment par le conseil général de l'Essonne, le financement régional portera la participation des collectivités territoriales à 50 % du coût du projet. La candidature de la région Ile-de-France à l'implantation de Soleil se justifie en particulier par les économies qui seront réalisées, liées à la présence sur le site des équipes scientifiques compétentes, et par le vaste réseau de liens déjà tissés avec les acteurs scientifiques et économiques régionaux. Il souhaiterait donc qu'il lui confirme la décision de principe en faveur de la réalisation de Soleil qui avait été prise par le précédent gouvernement. Il lui demande par ailleurs de bien vouloir prendre en considération les nombreux atouts que présente la candidature de l'Ile-de-France, et de l'informer du calendrier prévisionnel de décision concernant ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de construction de l'équipement dénommé « Soleil » a pour objectif de doter la France d'une source de rayonnement synchrotron qui offre aux chercheurs des établissements publics et de l'industrie des moyens expérimentaux au meilleur niveau de la compétition internationale. Ce projet, qui associe le CNRS et le CEA, a fait l'objet d'une étude technique approfondie. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie souhaite poursuivre la réflexion avant de prendre une décision qui impose, pendant plusieurs années, des contraintes fortes sur les budgets de ces organismes de recherche. La décision de principe de la construction devrait intervenir avant la fin de l'année 1997. La sélection du site interviendra ensuite, dans la plus grande transparence, parmi les candidatures qui répondront aux critères imposés. Le ministère a pris bonne note de l'attitude très volontariste de la région Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 767

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2290

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2715